# CONDITIONS GENERALES QUALITE APPLICABLES AUX FOURNISSEURS DE Chropynska Slovakia a. s.





Engineering. Production. Flexibility.



#### Table des matières 1

2	Re	sponsabilité du fournisseur pour la qualité de ses produits et services	. 3
3	Pla	nification de la qualité des fournisseurs	. 3
	3.1	Interlocuteur	4
4	Ну	pothèses et mesures de base	. 4
	4.1	Documentation technique	4
	4.2	Évaluation et confirmation de la fabricabilité	4
	4.3	Processus de contrôle auprès du fournisseur	5
	4.4	Stockage des données concernant la qualité	5
	4.5	Actions à entreprendre par le fournisseur en cas de défauts	5
	4.5	.1 Autorisation d'écart	5
	4.6	Emballage et étiquetage	5
	4.6	.1 Dokumentation	6
	4.7	Moyens d'essais/contrôle – étalonnage	6
	4.8	Inspection des produits et services contractuels livrés	6
	4.9	Traitement des réclamations par le fournisseur	7
	4 10	Fiabilité de la fourniture	7



# Responsabilité du fournisseur pour la qualité de ses produits et services

Les conditions générales qualité applicables aux fournisseurs de CHR SK servent à définir les exigences des fournisseurs et fixent également les procédures nécessaires pour déterminer la qualité des pièces achetées.

Les fournisseurs portent la responsabilité illimitée de la qualité et de l'exécution irréprochable des pièces/matériaux fournis. La responsabilité première de la fabrication des pièces achetées utilisées dans le produit final livré incombe au fournisseur. Le fournisseur est entièrement responsable de la qualité et de la sécurité des produits fournis.

Si le fournisseur sous-traite une partie de la production à des sous-traitants, alors les exigences d'assurance qualité avec les fournisseurs doivent également être mises en pratique envers leurs soustraitants. Toutefois, le fournisseur reste responsable de la qualité de fourniture à CHR SK.

CHR SK attend de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils créent les conditions organisationnelles et techniques nécessaires pour augmenter la sécurité de ses produits et minimiser les risques liés à la responsabilité des produits.

Tous les produits fournis à CHR SK doivent être conformes aux normes légales en vigueur dans le pays (par exemple, en matière d'environnement, d'électricité et de magnétisme).

Également, le fournisseur est responsable de l'existence d'un système de gestion de la qualité efficace dans son organisation.

L'objectif principal du processus d'achat de produits et de services de CHR SK du point de vue du présent document est d'assurer une qualité stable des produits et des livraisons dans les conditions et au prix requis, de sorte qu'il soit possible de réduire ultérieurement l'ampleur de la mise en œuvre du contrôle initial dans CHR SK

La stratégie qualité du fournisseur doit être orientée vers l'amélioration continue de ses processus et de ses performances. Les objectifs sont les suivants : "zéro défaut", une fiabilité de livraison de 100 % et une réduction des coûts tant pour les produits que pour les services. Il s'agit de la satisfaction globale du client (CHR SK) à l'égard de ses livraisons et services, exprimée au moins une fois par an dans l"'évaluation du fournisseur".

# Planification de la qualité des fournisseurs

Le fournisseur s'engage à planifier, organiser et mettre en œuvre son propre processus de production et d'assurance qualité sous sa propre responsabilité de manière à assurer un contrôle global de la gestion de la qualité.



Avant chaque nouvelle commande, les exigences de qualité spécifiques aux produits et services à fournir doivent être consultées avec le représentant du client. Le fournisseur vérifie l'exhaustivité et l'exactitude des documents et, si nécessaire, demande des informations complémentaires au client.

Le client a le droit de recevoir et de contrôler les produits finis livrés directement dans les locaux du fournisseur, si cela a été convenu au moment de la commande.

En cas de défauts de qualité ou de lacunes dans le système du fournisseur, le client a le droit de vérifier sur place la conformité à ses exigences. Selon l'état d'avancement du dossier, ce contrôle peut être effectué sous la forme d'une consultation technique.

Le client a le droit d'auditer le système ou le produit avec le fournisseur, mais cela doit être organisé au moins 14 jours avant l'exécution prévue.

### 3.1 Interlocuteur

CHR SK attend de ses fournisseurs qu'ils désignent des interlocuteurs responsables dans les domaines de la logistique, des ventes et de la qualité. L'objectif est de garantir une résolution précise et rapide de toutes les questions liées au projet avec la personne responsable spécifique.

La désignation des interlocuteurs est requise au stade de l'appel d'offres et est enregistrée dans le système ERP du client sous le numéro du fournisseur.

# Hypothèses et mesures de base

## Documentation technique

Les exigences de qualité qui doivent être respectées se trouvent dans la documentation technique, par exemple les dessins, les spécifications des matériaux, les directives de livraison des produits, les conditions de livraison. Le Fournisseur reçoit toujours du Client la documentation technique la plus récente sous forme imprimée ou de données (électroniques). Le fournisseur veille à ce que la production et le contrôle soient effectués conformément aux documents qui lui sont soumis et qui ont été convenus d'un commun accord.

#### Évaluation et confirmation de la fabricabilité 4.2

Avant de confirmer la commande, le fournisseur doit vérifier qu'une production sûre est possible, conformément aux exigences du client et en tenant compte des installations de production propres au fournisseur ou de toute installation externe supplémentaire, tout en respectant tous les paramètres de qualité requis. Si le fournisseur constate qu'il n'est pas en mesure de respecter les paramètres de qualité requis, il doit convenir avec le client de la marche à suivre. Comme confirmation de la possibilité



de fabrication dans les délais et la qualité requis, une confirmation de commande doit être envoyée au Client du client sous forme écrite ou électronique.

#### Processus de contrôle auprès du fournisseur 4.3

Le fournisseur doit mettre en place les activités de suivi et de contrôle nécessaires avant le début de la production et assurer également la traçabilité du processus de production.

#### 4.4 Stockage des données concernant la qualité

Le fournisseur est responsable de l'organisation, du maintien et de l'archivage de la documentation relative à l'activité d'inspection permanente. Sur demande de CHR SK, le fournisseur est tenu de permettre aux représentants de CHR SK d'accéder à cette documentation.

#### 4.5 Actions à entreprendre par le fournisseur en cas de défauts

Si un défaut du produit ou des services est détecté pendant la production, le processus de production doit être immédiatement interrompu et corrigé.

## 4.5.1 Autorisation d'écart

En cas d'écart par rapport à la spécification du produit (dessin, conditions techniques de livraison, matériau, propriétés du matériau, etc.), le fournisseur doit demander au client d'approuver l'écart avant de livrer les produits. Pour cela, le consentement écrit du client doit être demandé via l'interlocuteur indiqué sur la commande.

Le client peut accorder cette dérogation de manière informelle, par exemple en faisant une note manuscrite sur le dessin et en l'envoyant au fournisseur par e-mail. L'approbation de l'écart par le client doit être jointe aux bons de livraison (copie de l'e-mail).

#### 4.6 Emballage et étiquetage

Le fournisseur est responsable de la protection de ses produits par l'utilisation d'un emballage approprié. À la livraison, les emballages et les produits doivent être étiquetés conformément aux accords conclus avec le client et aux règles d'emballage de ce dernier.

Le bon de livraison et les unités d'emballage (reconditionnements, emballages individuels) doivent être marqués au moins avec :

- numéro de commande/contrat
- quantité et unité
- toutes les pièces de l'emballage doivent être accompagnées des dessins correspondants
- en cas de livraison dans le cadre d'une réclamation, également le numéro de la réclamation.



Le cas échéant, données supplémentaires :

- une copie de la décharge spéciale accordée par le client (selon le chapitre 3.5.1)
- avis de livraison partielle ou du solde.

Inclus (si requis dans la commande):

- rapports de mesure,
- certificats de matériaux,
- les certificats d'étalonnage des jauges utilisées dans le processus d'inspection.

Les matériaux, les produits semi-finis, les pièces et les produits finis sont clairement marqués et stockés de manière à exclure toute possibilité de confusion ou de mélange et à garantir la traçabilité.

#### 4.6.1 Dokumentation

Le fournisseur doit joindre à tous les travaux des dessins appropriés afin que les produits soient clairement identifiables.

Il est en outre tenu de fournir des rapports de mesure, si cela est spécifié dans les documents de commande. Le format du rapport de mesure doit être conforme aux exigences d'un document fournissant des informations non ambigues sur la valeur des paramètres contrôlés des pièces livrées.

#### Moyens d'essais/contrôle – étalonnage 4.7

Le fournisseur doit être équipé d'installations d'essais/inspection permettant de vérifier tous les paramètres de qualité convenus contractuellement. Le fournisseur est tenu d'utiliser uniquement des équipements de mesure et d'essai étalonnés et vérifiés. L'étalonnage doit être documenté et la jauge doit être clairement marquée de la date du prochain étalonnage.

Toutes les jauges universelles, y compris les instruments électriques et pneumatiques, les gabarits de contrôle et de mesure fixes, doivent être étalonnées conformément au plan d'étalonnage établi. Les intervalles d'étalonnage sont régis par le type d'instruments de mesure et l'utilisation prévue.

#### 4.8 Inspection des produits et services contractuels livrés

Le Fournisseur est responsable de la livraison des Produits et Services contractuels commandés conformément à la Spécification. Lors de la première inspection chez le client, les marchandises livrées sont en principe contrôlées quant à la quantité, la qualité ainsi que les dommages de transport et d'emballage. Les manquements constatés sont notifiés au fournisseur sans délai.

Sinon, le client doit inspecter le produit livré conformément aux instructions internes et informer immédiatement le fournisseur par écrit si une non-conformité est détectée.



#### Traitement des réclamations par le fournisseur 4.9

Si un écart de qualité est détecté dans la livraison à CHR SK, CHR SK en informera immédiatement le fournisseur.

La forme obligatoire de notification est l'envoi d'un "protocole de réclamation" (annexe - constat d'inspection)/rapport 8D complété.

Le fournisseur confirme par écrit la remise du rapport de plainte/8D dans les 3 jours ouvrables.

Le fournisseur doit répondre à CHR SK exclusivement sous la forme d'un protocole de réclamation/8D dûment rempli.

Après accord entre CHR SK et le fournisseur, la forme de l'action corrective est décidée.

Si des produits défectueux sont découverts après la livraison au client, ils seront renvoyés aux frais du fournisseur après rendez-vous préalable. Selon l'état de l'article, le fournisseur doit fournir rapidement et gratuitement le remplacement nécessaire ou payer les frais de réparation.

Si une réparation immédiate est nécessaire en raison des dates d'expédition ou d'autres circonstances, le client se réserve le droit de faire réparer les produits par CHR SK. et de facturer les frais encourus au fournisseur.

# 4.10 Fiabilité de la fourniture

Le fournisseur est tenu de respecter et de contrôler les quantités, la qualité et les délais convenus. Si le fournisseur constate que la quantité commandée ne peut être livrée à la date convenue, dans la qualité et la quantité requises, il est tenu d'en informer immédiatement l'interlocuteur indiqué sur la commande.

Les écarts par rapport aux dates de livraison et aux quantités convenues entrent également dans l'évaluation des fournisseurs, qui est un critère important pour le client lorsqu'il passe de nouvelles commandes.